



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/47/L.4
19 septembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-septième session

Genève, 9 octobre 2000

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

ÉVALUATION DE PROGRAMMES DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Projet de décision *

Le Conseil du commerce et du développement,

1. Se déclare satisfait du renforcement du processus d'évaluation à la CNUCED par l'intégration, systématique, à la fois du cadre logique et de méthodes d'évaluation participative, et invite le Secrétaire général de la CNUCED à poursuivre dans cette voie;
2. Souligne l'importance d'un financement adéquat, au moyen de ressources provenant du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires, du processus d'évaluation à la CNUCED, et invite le secrétariat à prévoir des activités d'évaluation dans le budget des différents programmes, le cas échéant;
 - a) **Programme EMPRETEC**
3. Se félicite de l'évaluation approfondie du programme EMPRETEC (TD/B/WP/129), loue la qualité du travail réalisé par l'équipe d'évaluation ainsi que le soutien fourni par le secrétariat et les programmes nationaux pour souscrit aux recommandations figurant dans ce rapport et demande instamment au Secrétaire général de la CNUCED de les mettre en œuvre et de faire rapport à ce sujet au Groupe de 2001 consacrée aux activités de coopération technique;
4. Souligne la nécessité de mettre en œuvre ces recommandations afin de renforcer le programme EMPRETEC, condition indispensable à une plus grande efficacité du programme;
5. Invite le secrétariat, dans la mesure où les ressources le permettent et après avoir consolidé et amélioré le programme, à élargir la portée géographique du programme EMPRETEC, en particulier en Afrique et en Asie, et

* Tel qu'approuvé par le Groupe de travail à la séance plénière de clôture de sa trente vendredi 15 septembre 2000.

à cet égard l'invite à exploiter le plus largement possible l'expérience nationale accumulée dans les pays de ces deux régions ainsi que dans des pays d'Amérique latine;

6. Invite le secrétariat à renforcer sa coopération avec d'autres organisations et entités s'occupant du développement de l'entreprenariat de façon à tirer pleinement parti des synergies potentielles;

7. Prie le secrétariat de la CNUCED d'améliorer la diffusion de l'information sur le programme EMPRETEC et d'informer les délégations à Genève de la tenue des réunions annuelles de directeurs EMPRETEC;

b) Suivi des évaluations

i) Droit et politique de la concurrence

8. Prend note du rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation du programme d'activités de coopération technique concernant le droit et la politique de la concurrence (TD/B/WP/130) et invite le secrétariat à poursuivre la mise en œuvre de ces recommandations;

ii) Pôles commerciaux

9. Prend note du document intitulé "Mise en œuvre de la stratégie adoptée concernant le programme : rapport intérimaire" (TD/B/WP/128) et du document intitulé "Transfer of the ETO system to a non-profit entity" (TD/B/WP (XXXVI)/CRP.1);

10. Appuie la création d'une fédération internationale de pôles commerciaux pleinement représentative, conformément à la stratégie du programme relatif aux pôles commerciaux approuvée à la trente du Groupe de travail;

11. Prie le secrétariat d'établir un document détaillé sur l'option 1 - transfert du système ETO à une fédération internationale de pôles commerciaux (FIPC) - qui devrait être distribué pour information aux membres du Groupe de travail avant la fin d'octobre 2000;

12. Prie le secrétariat d'engager immédiatement le processus d'appel d'offres, conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, pour le transfert du système ETO à une organisation sans but lucratif appropriée, en précisant que le système ETO pourrait être transféré à la FIPC une fois celle

13. Prie le secrétariat à poursuivre ses consultations avec les pôles commerciaux à l'occasion de la réunion mondiale de directeurs de pôles commerciaux prévue en novembre 2000, concernant le transfert du système ETO à la FIPC;

14. Réaffirme sa décision de prier le secrétariat de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie du programme relatif aux pôles commerciaux selon le calendrier convenu;

15. Invite les pays donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires pour le financement de projets de renforcement des capacités devant permettre d'atteindre cet objectif, comme indiqué dans la stratégie approuvée;

16. Prie le secrétariat de faire rapport au Groupe de travail à sa session d'automne de 2001 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie, concernant notamment les travaux entrepris et les activités à entreprendre ainsi que les aspects financiers de la stratégie;

c) Coopération technique et examen à mi-parcours

17. Prie le secrétariat d'élargir la méthode du cadre logique à l'ensemble des projets, de l'information nécessaire soit disponible pour l'examen à mi-parcours;

d) Évaluations futures

18. Décide qu'une évaluation approfondie du programme TRAINMAR sera présentée au Groupe de travail à sa session de 2001 consacrée aux activités de coopération technique.
